



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction des affaires financières –
Département du contrôle interne et des
systèmes d'information financière - DCISIF**



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLIGIBILITÉ DES BOURSES AGLAE AU SERVICE FAIT PRÉSUMÉ FLUX 3

*Automatisation complète du traitement des DP Chorus issues d'AGLAE
sur l'académie de DIJON*

1. POURQUOI ?

Analyse juridique confirmée par la DGFIP :

Les bourses de l'enseignement supérieur (BCS et AM) doivent être traitées en flux 3 Chorus (circulaire DB du 22 mars 2019), sont des dépenses sans ordonnancement préalable (cf. arrêté du 30 décembre 2013 modifié), et pour lesquelles le service fait peut être considéré comme présumé (cf. arrêté du 12 mars 2020 pris en application de l'article 31 du décret GBCP).

Analyse technique partagée avec l'AIFE :

- Parce que les EJ Chorus relatifs aux BCS et aux AM sont nécessairement monopostes,
- Et parce que les DP Chorus relatives aux BCS et aux AM sont créées automatiquement par interfaces à partir d'une application et comportent ainsi un vecteur de dématérialisation,
- Et parce que les particularités du processus technique de traitement des BCS et AM dans Chorus ne constitue pas un blocage,

 Le processus d'automatisation du traitement des DP Chorus générées à partir d'AGLAE apparaît techniquement possible.

L'objectif partagé par le DCISIF, la DGFIP et l'AIFE est le suivant :

- Corréler les aspects juridiques et techniques du traitement des bourses de l'enseignement supérieur, pour que le traitement des DP Chorus issues d'AGLAE puisse être automatisé de bout-en-bout dans Chorus, sans aucune intervention humaine (workflow automatisé de la DP).

C'est-à-dire : la phase d'ordonnancement (validation RDP) et la phase de comptabilisation (validation comptable) des DP ont vocation à être entièrement automatisées dans Chorus.

- Décorréliser la phase de paiement des bourses de la phase de contrôles.

C'est-à-dire : les contrôles ne pourront plus matériellement être réalisés a priori pour justifier l'action de payer dans Chorus, mais seront matérialisés dans Chorus a posteriori du paiement, pour s'assurer qu'ils n'y a pas eu de trop-versés et superviser alors la réalisation des actions correctives.

Avantage / Risque :

- Evolution qui va dans le sens de l'engagement ministériel de payer les bourses plus vite et à la même date.
- Nécessité de se réorganiser à plusieurs acteurs, pour sécuriser le dispositif sous l'angle du contrôle interne financier et ne pas bloquer la mise en paiement effective des bourses par défaut de surveillance.

2. POURQUOI VOUS ?

L'académie de Dijon répond déjà aux critères exigés pour la mise en œuvre du dispositif

- Au regard de la sensibilité des dossiers concernés, la DGFIP exige que les pièces justificatives de la dépense soient intégrées (« nativement ») aux DP Chorus, pour permettre aux comptables de procéder à des contrôles (a posteriori du paiement).
- A ce stade, seules deux académies répondent à cette exigence : Poitiers et Dijon, via le paramétrage opéré par la DNE qui permet d'intégrer la pièce à valeur probante de la dépense (flux « FEN PJ ») lisible via le logiciel XÉMÉLios)

 Dans l'environnement des académies de Poitiers et de Dijon, aucune évolution technique apparaît nécessaire pour mettre en œuvre le nouveau dispositif d'automatisation du traitement des DP issues d'AGLAE.

Et c'est ce que l'on doit tester ...

Autorisation donnée en COPIL AGLAE :

- S'agissant d'un dispositif réglementaire, et après avoir obtenu les garanties demandées, les parties prenantes du COPIL AGLAE (DGESIP / CNOUS / DNE / DAF) ont donné leur accord pour que le dispositif soit testé auprès des académies de Poitiers et Dijon, pour le tour de bourses programmé fin avril 2021.

-  Vous n'êtes pas à proprement parler des « expérimentateurs », mais plutôt des « précurseurs » => Dans le cas où les premiers tests ne fonctionneraient pas, on reviendrait ensuite à la charge après les éventuels correctifs attendus, car on ne peut pas échouer et l'ambition est à terme de :
- généraliser la solution à toutes les académies,
 - dupliquer la solution à l'interface AGEBCNET/CHORUS.

3. QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

En amont de la validation de la liquidation des bourses par le CROUS

Avant que le dossier de bourses soit validé dans AGLAE, il faut que les EJ BCS et AM (*déjà gérés en flux 3 Chorus*) aient été cochés « SF présumé / DSOP » pour être adossés au dispositif du SF présumé.

⇒ EJ BCS 2021 : 2103208534

⇒ EJ AM 2021 : 2103208535

A la date fixée, le CSP RECCHOR021 doit modifier les données d'en-tête de ces deux EJ, pour que la ligne de poste de ces 2 EJ soit également automatiquement cochée (+ vérifier la réplication dans ECC) :

Actuellement		Cible attendue	
Données d'en-tête :	SF Présumé / DSOP: <input type="checkbox"/>	Données d'en-tête :	SF Présumé / DSOP: <input checked="" type="checkbox"/>
Données de poste	SF Présumé / DSOP: <input type="checkbox"/>	Données de poste :	SF Présumé / DSOP: <input checked="" type="checkbox"/>

Sinon : le processus de traitement des DP Chorus restera manuel.

En amont de la validation de la liquidation des bourses par le CROUS

Avant que le dossier de bourses soit validé dans AGLAE, il faut procéder, en corrélation avec les informations fournies par le CROUS, aux contrôles de cohérence habituels,

- ⇒ **S'assurer notamment de la disponibilité suffisante des AE non utilisées dans les EJ BCS et AM, pour couvrir le nouveau besoin de liquidation des bourses,**
- ⇒ **S'assurer notamment de la disponibilité suffisante des CP au niveau UO, pour couvrir le nouveau besoin de liquidation des bourses.**

Sinon : les DP Chorus ne seront pas générées dans Chorus.

En amont de la validation de la liquidation des bourses par le CROUS

Avant que le dossier de bourses soit validé dans AGLAE, il faut que le CROUS respecte les modalités de validation des dossiers de liquidation (« verrouillage » des dossiers), pour ne pas bloquer l'intégration de la pièce justificative de la dépense dans la DP Chorus.

⇒ **Le CNOUS a confirmé avoir prévenu le CROUS et lui avoir précisé les enjeux et les procédures à respecter pour la validation des dossiers de bourses dans AGLAE.**

Sinon : le processus de traitement des DP Chorus est bloqué au stade de pré-enregistrement et ne peut avancer.

Pendant la phase de traitement des DP Chorus

Le processus de traitement des DP Chorus doit être automatisé et ce processus normalement réalisé de manière successive et immédiate à partir de l'intégration de la PJ dans la DP Chorus => l'action consiste, non plus à intervenir dans les DP Chorus, mais à assurer la surveillance de l'avancée du statut de celle-ci.

Actuellement

Étapes exécutées jusqu'ici dans cette opération					
Nom de l'étape	Statut	Résultat	Date/Hre création	Date/heure de fin	Agents
Demande de paiement en référence à EJ	Terminé	Workflow lancé	26.03.2021 - 18:23:27	31.03.2021 - 08:10:50	G RECCHOR021
Initialisation DP sur EJ	Terminé		26.03.2021 - 18:23:27	26.03.2021 - 18:23:27	WF-BATCH
Valider demande de paiement sur EJ n° 5143225211/2021	Terminé	Valider	26.03.2021 - 18:23:27	30.03.2021 - 15:34:05	Line ESTEVE
Mise a jour date DGP - DP sur EJ	Terminé		30.03.2021 - 15:34:05	30.03.2021 - 15:34:05	Line ESTEVE
Comptabiliser demande de paiement sur EJ n° 5143225211/2021	Terminé	Valider	30.03.2021 - 15:34:05	31.03.2021 - 08:08:33	STEPHANIE FIX
Comptabiliser Facture ou mettre dans pile de travail	Terminé	Mise en pile de travail	31.03.2021 - 08:08:33	31.03.2021 - 08:08:33	WF-BATCH
Recup Status de comptabilisation	Terminé	Comptabilisation OK	31.03.2021 - 08:10:49	31.03.2021 - 08:10:49	WF-BATCH
Mise à jour table ZTCHD	Terminé		31.03.2021 - 08:10:49	31.03.2021 - 08:10:50	WF-BATCH
Mise a jour FPIA	Terminé		31.03.2021 - 08:10:50	31.03.2021 - 08:10:50	WF-BATCH

Pendant la phase de traitement des DP Chorus

Le processus de traitement des DP Chorus doit être automatisé et ce processus normalement réalisé de manière successive et immédiate à partir de l'intégration de la PJ dans la DP Chorus => l'action consiste, non plus à intervenir dans les DP Chorus, mais à assurer la surveillance de l'avancée du statut de celle-ci.

Cible attendue

Etapas exécutées jusqu'ici dans cette opération

Nom de l'étape	Statut	Résultat	Date/Hre création	Date/heure de fin	Agents
Demande de paiement en référence à EJ	Terminé	Workflow lancé	16.03.2021 - 13:59:14	16.03.2021 - 14:00:31	G RECCHOR021
Initialisation DP sur EJ	Terminé		16.03.2021 - 13:59:14	16.03.2021 - 13:59:14	WF-BATCH
Valider demande de paiement sur EJ n° 5143069391/2021	Terminé	Valider	16.03.2021 - 13:59:15	16.03.2021 - 13:59:17	WF-BATCH
Mise a jour date DGP - DP sur EJ	Terminé		16.03.2021 - 13:59:17	16.03.2021 - 13:59:17	WF-BATCH
Comptabiliser demande de paiement sur EJ n° 5143069391/2021	Terminé	Valider	16.03.2021 - 13:59:17	16.03.2021 - 13:59:20	WF-BATCH
Comptabiliser Facture ou mettre dans pile de travail	Terminé	Mise en pile de travail	16.03.2021 - 13:59:20	16.03.2021 - 13:59:20	WF-BATCH
Recup Status de comptabilisation	Terminé	Comptabilisation OK	16.03.2021 - 14:00:30	16.03.2021 - 14:00:31	WF-BATCH
Mise à jour table ZTCHD	Terminé		16.03.2021 - 14:00:31	16.03.2021 - 14:00:31	WF-BATCH
Mise a jour FPIA	Terminé		16.03.2021 - 14:00:31	16.03.2021 - 14:00:31	WF-BATCH

Pendant la phase de traitement des DP Chorus

Le processus de traitement des DP Chorus doit être automatisé et ce processus normalement réalisé de manière successive et immédiate à partir de l'intégration de la PJ dans la DP Chorus => l'action consiste, non plus à intervenir dans les DP Chorus, mais à assurer la surveillance de l'avancée du statut de celle-ci.

=> A qui incombe la responsabilité de cette action de surveillance ?

- En soi, le CSP académique n'est plus considéré comme un acteur direct de cette surveillance.
- Localement, le CROUS est en capacité de suivre l'avancée des dossiers (via les retours d'information dans AGLAE).
- Localement, le RUO est en capacité de suivre l'avancée des dossiers (via la consommation des CP dans Chorus).
- Pour le test, une surveillance particulière sera mise en place :
 - ⇒ Par les directions d'administration centrale à leur niveau ...
 - ⇒ ... qui pourront solliciter une équipe de permanence de l'AIFE en cas d'alerte.

Pendant la phase de traitement des DP Chorus

Le processus de traitement des DP Chorus doit être automatisé et ce processus normalement réalisé de manière successive et immédiate à partir de l'intégration de la PJ dans la DP Chorus => l'action consiste, non plus à intervenir dans les DP Chorus, mais à assurer la surveillance de l'avancée du statut de celle-ci.

=> **En quoi consiste cette action de surveillance dans Chorus ? 1^{er} outil : Restitution ZSFP_SUIVI**

SFP - Tableau de bord : 6 SFP

Les nouvelles DP sont consultables dans la ZSFP_SUIVI avec leurs statuts d'automatisation associés :

Requête

N° Facture	N° Pièce	Sté	Exercice	N° EJ	Flux	Date créa	Date cpt	Date cpt DP S	Statut SFP	Elig. OPP	WF.GDP	WF.RDP	WF.CPT	N° four.	Nom du four
5143069391	0100006959	POIT	2021	2103211009	3	26.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR
5143069440	0100011837	BOUR	2021	2103208534	3	25.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR
5143069436	0100011835	BOUR	2021	2103208534	3	25.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR
5143069437	0100011836	BOUR	2021	2103208535	3	25.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR
5143069438	0100011836	BOUR	2021	2103208535	3	25.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR
5143069439	0100011836	BOUR	2021	2103208535	3	25.02.2021	16.03.2021	16.03.2021	X	X	X	X		1800000265	AGLAE BOUR

Point d'attention : les bourses sont intégrées à un niveau « responsable », l'étape WF « GDP » n'est pas cochée dans ZSFP_SUIVI car elle n'existe pas dans le workflow Chorus



Pendant la phase de traitement des DP Chorus

Le processus de traitement des DP Chorus doit être automatisé et ce processus normalement réalisé de manière successive et immédiate à partir de l'intégration de la PJ dans la DP Chorus => l'action consiste, non plus à intervenir dans les DP Chorus, mais à assurer la surveillance de l'avancée du statut de celle-ci.

=> **En quoi consiste cette action de surveillance dans Chorus ? 2^e outil : Transaction ME23N**

Les nouvelles DP apparaissent directement au statut « comptabilisée » au niveau de l'EJ (statut à droite de la capture) « entrée de facture » == comptabilisé. Par opposition, il est à « préenregistré » tant que la DP n'est pas comptabilisé)



Dé...	Mvt	Document ...	Pos.	Date cpt.	Stock blq.EM un.ac...	Quantité	UAC	Solde compte EM/EF ...	Montant DI	Date de sal...	Heure d...	Opérat.
RE-L		5143059391	1	16.03.2...	0,000	1 000,000	DEV	0,00	1 000,00	16.03.2021	14:00:26	Entrée de facture
BE-L		5143059391	1	03.03.2021	0,000	99 400,000	DEV	0,00	99 400,00	03.03.2021	11:20:51	Entrée de facture

A l'issue de la mise en paiement des DP Chorus

Les DP Chorus ont été payées sans intervention humaine et sans contrôle a priori, dans le respect de la procédure du SF présumé => les contrôles réglementaires a posteriori prévus par le dispositif de SF présumé doivent être préparés et mis en œuvre.

- **Obligation pour l'ordonnateur d'émettre un ordre de payer périodique (OPP) dans Chorus**

Les DP ainsi payées seront intégrées automatiquement dans la transaction Chorus ZOPP_EMISS, qui permet à l'ordonnateur d'émettre un OPP sur une période arrêtée en amont avec son comptable.

- **Exécution du plan de contrôle a posteriori, outillé dans Chorus (sous l'angle du CIF)**

- Intégrer le cas des BCS et AM comme une spécificité au sein de la ou des règles du plan de contrôle saisies en amont ?
- Encadrer les modalités d'échanges entre le pilote du plan de contrôle (Chorus) et le CROUS (AGLAE) pour l'identification d'éventuelles anomalies de paiement dans le cadre de l'exécution du plan de contrôle ?

4. QUEL CALENDRIER ?

Échéances passées :

- Octobre 2020: sollicitation de l'AIFE demandant au MESRI son accord pour automatiser le workflow de traitement des DP issues d'AGLAE.
- Octobre 2020 / Février 2021 : travaux d'analyse préparatoires à la mise en œuvre du dispositif.
 - => sur sphère interministérielle
 - => sur sphère ministérielle
- Début Mars 2021 : tests AIFE dans un environnement de copie de production Chorus.
- Mi-Mars 2021 : accord du COPIL AGLAE à tester le dispositif du SF présumé pour les BCS et les AM gérées par les académies de Poitiers et Dijon, à compter du tour de bourses de fin avril 2021.
 - => CROUS concernés pré-alertés par CNOUS
 - => DAF académiques concernées pré-alertées par DAF-DCISIF

Échéances à venir :

- 19 avril 2021 : action CSP => marquage des EJ BCS et AM au SF présumé et prévenir la DRFiP.
- 22 avril 2021 : action CROUS/CSP/RUO => vérification de la disponibilité suffisante des AE non utilisées dans l'EJ et des CP mis à disposition.
- 23 avril 2021 : action AIFE => activation du processus d'automatisation des DP Chorus pour les seules instances AGLA007 (CROUS Dijon) et AGLA013 (CROUS Poitiers).
- 26 avril 2021 : action CROUS => lancement du paiement des dossiers de bourses, de manière à ce les PJ soient intégrées dans les DP Chorus le 27 avril.
- 26 au 28 avril 2021 : surveillance de l'avancée des flux Chorus et lancement des alertes relatives aux éventuelles situations de blocage rencontrées.
- Mai 2021 : retour d'expérience du test effectué.

Questions ?

Commentaires ?

